

PROGRAMME FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Objectifs pédagogiques

Connaître les évolutions du métier de conducteurs de taxi

Rappel sur la réglementation du transport de personnes, mise à jour sur les nouveaux textes.

Public concerné

Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans au moins.

Résultats attendus

Cette formation est quinquennale et permet le maintien de la carte

Pré-requis

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Méthodes pédagogiques

La pédagogie sera active et participative (Apports du formateur- échanges d'expériences)

Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

Animation

- Formateurs - chauffeurs taxi - experts du métier.

Titulaires d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.

- PSC1 - Directeur et formateur de l'UDPS 85

Modalité d'évaluation

Évaluation au fur et à mesure de la progression

QCM-vidéo-Code de la route

Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

Evaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Tour de table en fin de formation

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

Validation de la formation

- Certificat de réalisation
- Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans.

Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service. (Arrêté du 11 août 2017)

Capacité d'accueil

Le nombre de stagiaires par session est de 18 maximum.

Durée et modalités de la formation

14h00 sur 2 jours en présentiel

Horaires

8h30-12h00 / 13h00-16h30

Calendrier 2023

Dates de la formation

Premier semestre 2023

23 et 24 Février
27 et 28 Avril
22 et 23 Juin

Second semestre 2023

20 et 21 Juillet
07 et 08 Septembre
29 et 30 Novembre

Lieu de déroulement de la formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

Coût de la formation

250.00 € TTC

(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES A LA TVA)

Contact

Mme Patricia HOBE – Responsable Administrative

Accueil physique au secrétariat:

Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Coordonnées du secrétariat

Tél : 06.03.77.73.65 -- secretariatsdtv85@gmail.com

Délais d'accès à la formation : merci de nous contacter

Accessibilité

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.

Monsieur Jean-Paul VERNAGEAU

Responsable du centre de formation

Tél : 06.09.96.76.76 -- sdtv85@wanadoo.fr

CONTENU DE LA FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

PREMIERE JOURNEE - 7 HEURES

DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

Quels sont les transports publics particuliers de personnes (T3P)

Connaître les dispositions réglementaires communes à ces trois activités professionnelles

Être capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation, les outils nécessaires au suivi de cette évolution

REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE TAXI

Quelles sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de taxi

Comment ont évoluées ces dispositions

Quelles sont les nouvelles règles

Etude de l'arrêté préfectoral départemental, son contenu, son application.

DEUXIEME JOURNEE - 7 HEURES

SECURITE ROUTIERE

Connaître les points essentiels de l'évolution du code de la route

Analyse des causes et statistiques des accidents de la route

Connaître et être capable de comprendre le système du permis à points

GESTION ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les réseaux sociaux, les applications spécifiques à la profession)

Quelle est notre clientèle ?

Quelles sont les autres cibles ?

Formation obligatoire tous les 5 ans

article R. 3120-8-2 du code des transports